

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
du 05 juillet 2020

DELIBERATION

**2020/31 DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE
DÉLÉGUÉ ET FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES
DES CANDIDATS A CES FONCTIONS**

Conformément à l'article L 2113-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) applicable aux communes associées, le Conseil Communal désigne en son sein un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil Communal, soit 10 adjoints maximum pour la commune associée de Lomme.

Aux termes des articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du C.G.C.T, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est proposé au Conseil Communal :

- de fixer le nombre des adjoints au Maire de Lomme
- de déterminer les modalités de dépôt des listes des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire de Lomme

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **FIXER** à 10 le nombre d'adjoints au Maire de Lomme
- ◆ **DÉCIDER** que les listes des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, constituées conformément aux dispositions susvisées, seront déposées auprès du Maire de Lomme dans un délai de quinze minutes suivant le vote de la présente délibération et précédant le premier tour de scrutin, puis dans un délai de quinze minutes précédant chaque éventuel nouveau tour de scrutin

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE – Mme ROBIN – M. LEROY

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme